

Chers tous,

Quelle année !

Vous le savez, l'Hadopi est née dans un contexte polémique, et elle met en œuvre des missions auxquelles les professionnels de la création et les internautes sont très sensibles.

Notre marque de fabrique, c'est maintenir le cap, avec détermination. Ce cap, c'est la recherche constante de l'équilibre entre diffusion des œuvres et protection des droits, en toute indépendance.

Depuis nos débuts, nous avançons, en encaissant les coups des uns et des autres. C'est normal, c'est notre rôle, car nous sommes à la croisée d'intérêts et d'attentes différentes. Nous avons fini par nous y habituer.

Mais cette année, une ligne rouge est en train d'être franchie.

Cette année, on nous a empêchés de fonctionner correctement pendant 6 mois, en nous privant d'un Collège complet. On a porté atteinte à notre indépendance, on a voulu nous dicter nos priorités, on a attaqué notre Secrétaire général et maintenant, on essaie de nous asphyxier budgétairement. En quarante ans de carrière, je n'ai jamais vu ça.

Avant toute chose, je veux rendre justice à notre Secrétaire général.

Eric Walter est un modèle de haut fonctionnaire public comme on en rencontre peu dans une carrière. Les attaques personnelles dont il a fait l'objet récemment sont autant d'attaques contre l'Hadopi. Elles ne sont pas « inqualifiables », je vais les qualifier : elles sont profondément injustes, elles sont indignes, elles sont inadmissibles. Je le dis ici très simplement : nous avons besoin d'Eric Walter. Nous avons besoin de sa connaissance pointue d'Internet pour irriguer nos travaux. Nous avons besoin de sa gestion rigoureuse pour nous adapter à une contrainte budgétaire toujours plus forte. Nous avons besoin de son sens de l'intérêt général et de son travail acharné au service de la création.

Je tenais à cette mise au point, c'est dit ! Maintenant, j'aimerais évoquer avec vous :

- notre budget, pour rétablir quelques vérités
- notre année bien sûr, pour partager avec vous les points saillants des 12 mois écoulés
- nos orientations et nos perspectives pour l'année à venir

1. Tout d'abord, notre budget.

Avant l'examen de nos crédits demain à l'Assemblée nationale et dans quelques jours au Sénat, je dois dire que nous faisons face à des perspectives budgétaires lourdes de conséquences.

Je vais essayer d'être claire.

Premièrement, oui, notre budget va à nouveau diminuer. J'ai entendu que ce serait une contre-vérité. C'est faux. En apparence, notre subvention pour 2015 est maintenue à 6M€, mais cette stabilité est un trompe-l'œil. En réalité, une subvention de 6M€ en 2015 se traduirait par une nouvelle diminution de 25% de nos ressources.

Comme le ministère de la culture le sait parfaitement, cette diminution tient à un changement très simple : en 2014, nous avons des disponibilités en fonds de

roulement pour compléter notre subvention, comme le précisait les documents budgétaires de l'an dernier. En 2015, nous n'aurons plus autant de disponibilités en fonds de roulement, donc nos ressources diminueront une nouvelle fois.

Deuxièmement, si rien n'est fait, cette diminution de notre budget sera lourde de conséquences. Pour faire face à la diminution continue de notre subvention, nous avons réduit nos dépenses de 36% depuis 2011, au prix d'efforts considérables. Nous avons atteint un plancher en dessous duquel ça ne fonctionne plus. Avec une subvention de 6M€, nous ne pourrions pas mettre en œuvre nos missions efficacement, nous ne pourrions pas préserver les emplois de nos agents, alors que nous sommes déjà en sous-effectif, et nous ne pourrions pas fonctionner convenablement. Le document budgétaire annexé à la loi de finances (le « bleu » dans le jargon) affirme que nous pourrions remplir nos missions avec 6M€. C'est faux, et d'ailleurs, cette affirmation est contredite par l'autre document budgétaire annexé à la loi de finances, le « jaune ». Sur ce point, la loi de finances est insincère. L'information apportée au Parlement est inexacte.

Troisièmement, cette trajectoire est sans comparaison. Entre 2011 et 2014, notre subvention a été divisée par 2. Cette année, un quart de nos ressources risque d'être amputé pendant que le budget de la culture augmente. Le traitement qui nous est réservé ne correspond pas à la norme de réduction de la dépense publique. Il ne correspond pas au périmètre de nos missions. Il ne correspond pas à notre plafond d'emplois. Il ne correspond pas à notre statut d'autorité publique indépendante, qui exige notamment d'avoir des moyens suffisants pour travailler.

Le gage de l'indépendance, c'est le contrôle démocratique par le Parlement. Même si le ministère de la culture a parfaitement connaissance de notre situation, il n'a pas voulu entendre nos alertes. Aujourd'hui, la seule possibilité pour que nos moyens d'action soient préservés est entre les mains du législateur.

Le Président de la République a rappelé récemment son attachement au principe d'indépendance. J'espère que celle de l'Hadopi continuera d'être effective, et qu'elle ne sera pas vidée de son sens par asphyxie budgétaire.

Donc je demande tout simplement qu'on respecte la loi, et qu'on respecte notre indépendance, en nous donnant des moyens adéquats pour agir !

Oui, pour agir, pour défricher, créer des dispositifs nouveaux. C'est ce que nous avons fait toute l'année.

2. Nous avons agi concrètement pour mettre en œuvre nos missions.

Je vous épargne le détail des réalisations présenté dans notre rapport d'activité, mais j'évoquerai trois points saillants qui ont marqué notre année : en matière d'offre légale, de protection des droits et de régulation des mesures techniques de protection.

2.1 Tout d'abord, nous avons conçu et mis en œuvre une nouvelle stratégie d'encouragement au développement de l'offre légale.

Récemment, j'ai entendu que d'autres que nous peuvent encourager le développement de l'offre légale, ce qui justifierait en creux de diminuer nos ressources. Bien sûr que d'autres peuvent le faire également, encore heureux !

Mais ça ne change strictement rien au fait que la loi nous confie cette mission. Tant qu'elle est en vigueur, nous devons le faire, avec des moyens suffisants pour être efficaces. Si d'autres peuvent le faire aussi, tant mieux ! Nous ne demandons que ça, et dans un monde idéal, nous pourrions même travailler ensemble ! Pour notre part, nous travaillons pour encourager la diffusion de tous les secteurs culturels : le film, les séries et la musique bien sûr mais aussi le jeu vidéo, la photographie etc.

La semaine dernière, nous avons publié une étude exploratoire conduite avec le GLN, le Groupement pour le développement de la lecture numérique, sur les usages et les perceptions du livre numérique. Elle montre que plus d'un lecteur sur 10 utilise le livre numérique. L'offre légale doit être encouragée partout, pas uniquement dans le secteur audiovisuel.

Pour cela, nous travaillons dur, tous les jours, et le résultat de ce travail, ce sont des réalisations concrètes :

- Grâce au recensement de plus de 400 sites et services culturels en ligne sur un site dédié, offrelégale.fr, cette stratégie reflète mieux la diversité et la richesse de l'offre. Je remercie les partenaires grâce auquel ce recensement a été possible, notamment l'Observatoire de la musique, l'Association française pour le jeu vidéo et le Centre national du livre.
- Le signalement des œuvres introuvables sur offrelégale.fr permet de refléter les attentes des internautes. Lorsqu'ils nous signalent une œuvre qu'ils ne parviennent pas à trouver légalement sur Internet, nous la recherchons pour eux et, si elle est vraiment indisponible, nous leur apportons une explication. C'est important, car les internautes ne sont pas de simples consommateurs à qui on sert ce qu'on veut. Si nous leur demandons d'agir de façon responsable sur Internet, nous devons aussi leur apporter des explications. Lorsqu'ils cherchent une œuvre, ils ont le droit de savoir pourquoi il arrive qu'elle ne soit pas disponible légalement.
- Enfin, il y a 7 mois, nous avons lancé un appel à expérimentation visant l'ouverture des métadonnées associées aux catalogues des diffuseurs. Nous le savons, les internautes cherchent une œuvre plutôt qu'un site. L'objectif de cette expérimentation, c'est donc de renforcer la visibilité des œuvres en ligne. Pour cela, nous encourageons les diffuseurs à rendre publiques des informations sur leur catalogue, en *open data*, avec un format homogène. De cette façon, chacun pourra les réutiliser pour répondre à une question simple des internautes : où se trouve l'œuvre qu'ils cherchent ? Cette initiative repose sur notre confiance en Internet, en sa capacité à décentraliser et démultiplier l'information, pour qu'elle se diffuse le plus largement possible.

Toutes ces initiatives en matière d'offre légale ont été conduites en une année. Elles sont concrètes, tangibles, utiles. Je félicite les équipes qui les mettent en œuvre, avec des moyens humains et financiers réduits, car les résultats sont au rendez-vous. Bravo à eux.

2.2 Concernant la protection des droits, j'évoquerai trois actions : la réponse graduée, la sensibilisation et la lutte contre la contrefaçon commerciale.

En premier lieu, nous mettons en œuvre la procédure de réponse graduée bien sûr. Son effet pédagogique fonctionne, Mireille Imbert-Quaretta l'a rappelé lors de sa

présentation annuelle en juillet dernier. Je le rappelle : la Commission de protection des droits n'est pas un commissariat de police !

Elle met en œuvre une procédure pédagogique complémentaire, mais uniquement complémentaire, des actions civiles ou pénales que peuvent engager les ayants droit. Alors ne faisons pas reposer sur cette procédure tous les maux de la terre ! Elle a fait l'objet récemment de procès en inefficacité que je réfute fermement. Elle remplit le rôle qui lui est assigné, ni plus, ni moins, et elle le fait bien. Je salue d'ailleurs le travail acharné de Mireille Imbert-Quaretta pour mettre en œuvre ce dispositif pédagogique.

Par ailleurs, pour expliquer ce qu'est le droit d'auteur, l'Hadopi anime des ateliers d'information sur le terrain, dans les établissements scolaires qui le sollicitent, et ils sont de plus en plus nombreux. Ces ateliers sont animés avec divers partenaires, notamment des artistes, des promoteurs des ressources libres, des spécialistes du domaine public... Ils consistent notamment à créer et à diffuser sur Internet une œuvre dérivée ou transformative. De cette façon, ils reflètent le droit d'auteur dans toute sa diversité et ils permettent d'initier les élèves à la création numérique.

A ce propos, je suis très heureuse que l'Hadopi noue un vrai partenariat avec le CLEMI (le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information). L'éducation aux médias et l'initiation à la création numérique sont cohérents et complémentaires. Je suis donc vraiment ravie que ce partenariat voie le jour.

Enfin, pour protéger le droit d'auteur, nos travaux engagés dès 2012 sur le streaming et le téléchargement direct se sont poursuivis cette année. Ils ont permis d'alimenter le rapport de Mireille Imbert-Quaretta qui propose des outils opérationnels pour lutter contre la contrefaçon commerciale. En septembre dernier, le Collège a annoncé sa volonté de mettre en œuvre sans tarder ceux de ces outils qui peuvent l'être à droit constant, et je m'en félicite.

2.3 Pour terminer ce rapide bilan, un mot sur notre mission de régulation des mesures techniques de protection.

L'enjeu est extrêmement important, parce que le passage au numérique peut se traduire par un recul en matière de libertés d'usages. Pour éviter ces reculs, le Collège a la responsabilité de garantir l'effectivité de 6 exceptions, notamment l'exception de copie privée.

Cette année, nous avons rendu un avis sur l'exception de copie privée des programmes télévisés qui illustre parfaitement notre recherche d'équilibre entre protection des œuvres et libertés d'usage.

L'an prochain, je souhaite que l'on maintienne ce cap, et que l'on s'empare pleinement des nombreux enjeux relatifs aux mesures techniques de protection.

Pour y parvenir, nous allons profiter de l'avantage majeur de notre dimensionnement : la réactivité. Par exemple, pour nous emparer du sujet du streamripping, sur la base des observations en cours. Nous n'avons pas le temps d'y réfléchir des années. Plusieurs millions d'internautes utilisent cette pratique.

Si elle est licite, faut-il chercher une façon de l'intégrer dans le périmètre de la copie privée ? Si elle n'est pas licite, que faut-il prévoir ?

J'arrête là. Notre rapport d'activité détaille l'ensemble des actions conduites cette année. Ce rapport reflète l'implication de nos agents, leur expertise et leur détermination. Je les en remercie. Je peux vous assurer que l'Hadopi a des agents qui veulent travailler, et qui le font très bien.

4. Et maintenant ?

J'aimerais vous donner une orientation claire pour l'an prochain, mais l'exercice n'est pas évident. La vérité, c'est que nous sommes suspendus à la fixation définitive de notre subvention, car elle sera déterminante pour nos moyens d'action.

Ce qui est sûr, c'est que, dans les jours et les semaines à venir, nous allons continuer à nous battre pour que nos alertes soient entendues et pour qu'on dote l'Hadopi d'une subvention suffisante.

Après, nous verrons. Dans tous les cas, nous allons nous réorganiser, car même si notre subvention augmente, nous devons adapter notre fonctionnement à des ressources très restreintes.

Si, grâce à la vigilance du Parlement, nous obtenons une subvention de 7,5M€, nous pourrons agir. A minima, mais nous pourrons remplir nos missions. Ce sera dur, mais nous pourrons fonctionner, nous pourrons être efficaces.

Si rien n'est fait, si notre subvention est maintenue à 6M€, nous n'aurons pas le choix, nous ferons moins, et nous ferons moins bien. La diminution de nos moyens affectera toutes nos missions, les efforts et les sacrifices seront équitablement répartis.

En toute hypothèse, nous avons 2 priorités, et nous ferons tout pour les préserver :

- Premièrement, la recherche, l'observation, et la recherche de solutions. En juillet dernier, Mme Marie-Christine Blandin, qui était présidente de la commission de la culture du Sénat, a dit la chose suivante : « *disposer d'une instance publique, capable d'une expertise indépendante à l'échelle nationale et européenne, est essentiel à l'information du Gouvernement, mais aussi du Parlement* ». Je ne saurais mieux dire. C'est exactement pour cette raison que nous devons poursuivre nos travaux, notamment sur l'économie du partage, et nous les poursuivrons.
- Deuxièmement, je vous l'ai dit, nous allons mettre en œuvre les outils de lutte contre la contrefaçon commerciale qui peuvent l'être à droit constant. J'ai fait toute ma carrière au service du droit d'auteur, et j'ai acquis la conviction que c'est une matière vivante, qui doit évoluer constamment. Après quelques années d'action à la tête de l'Hadopi, au cœur de l'univers numérique, je sais qu'Internet nous impose d'évoluer de façon encore plus rapide, plus fréquente, plus réactive. C'est ce que nous allons faire.

Ces deux priorités complémentaires illustrent notre recherche d'équilibre. L'objectif que nous poursuivons à travers cet équilibre, c'est réconcilier. Réconcilier l'expertise technique et l'analyse juridique, réconcilier la loi et les usages, les internautes et les ayants droit, les créateurs et leur public. Pour y parvenir, la clé, c'est la neutralité, l'indépendance. Depuis la mise en place de l'Hadopi, tous ceux qui ont cru que nous travaillons pour eux, ou contre eux, ont été déçus. Nous servons la création et la diffusion des œuvres. Pour nous, ces mots ont du sens.

Ne prenez pas mon optimisme pour de la naïveté. C'est de la détermination. Je sais que les membres de la Commission de protection des droits, les membres du Collège et les agents de l'Hadopi la partagent, comme ils partagent les inquiétudes et le ras-le-bol dont je vous ai fait part. J'en profite pour saluer les nouveaux membres du Collège : chers amis, bienvenue.

Mon mandat à la tête de l'Hadopi s'achève dans un an. Pour aborder cette dernière année, j'ai un seul mot d'ordre et une seule envie : « *just do it* » ! Les palabres ne nous intéressent pas. Il y a trop à faire. Alors comme disait Jacques Brel, « qu'attendons-nous, bonnes gens » ?

En quatre années d'action, l'Hadopi est devenue un centre d'expertise et de ressources unique en France sur les usages culturels en ligne. Nous y sommes parvenus grâce à un investissement important, tant sur le plan humain que financier. Ne le gaspillons pas !

Pour la dernière fois, avec un sentiment de révolte face au traitement réservé à l'Hadopi, mais aussi et surtout avec une détermination intacte, je vous dis au boulot, et à l'année prochaine !